



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023- 52**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

**Du jeudi 29 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 29 juin, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

### OBJET

**Approbation d'un  
remboursement à l'agent  
communal chargé de la gestion  
du Musée de Bourbonne les  
Bains pour des achats de  
matériels**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04 juillet 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 juin 2023

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Madame Emile BEAU, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée que le 16 juin dernier, a eu lieu le vernissage pour l'exposition «Afrique au Musée» au Musée de la Commune de Bourbonne les Bains.

Pour cette occasion, l'agent chargé de la gestion du Musée devait réaliser des travaux pour l'exposition notamment des supports et d'autres agencements.

Au vu de l'urgence des travaux et du court délai imparti, l'intéressé a acheté des matériels au magasin « L'entrepôt du Bricolage » sans bon de commande pour un montant de 262.62 €, de ce fait l'agent a dû régler la facture.

En conséquence, Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, propose à l'assemblée d'approuver le remboursement du montant susvisé à l'agent chargé de la gestion du Musée par la Commune de Bourbonne les Bains.



Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le remboursement d'un montant de 262.62 € à l'agent chargé de la gestion du Musée par la Commune de Bourbonne les Bains.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 04 juillet 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Aurélie LAVILLE

Le Maire



Monsieur André NOIROT